

Madame l'Inspectrice d'Académie,
Mesdames et Messieurs les membres du CTSD,



Grenelle des professeurs, observatoires des salaires, les annonces du ministre se répètent sans voir de concrétisation rapide.

Les attentes «carrière et rémunération» des enseignants et personnels d'éducation sont fortes.

La crise sanitaire Covid-19 sera-t-elle le prétexte à balayer ce qui doit « être sur la table » à hauteur des besoins des personnels ?

Le SE-Unsa continue à porter les revendications légitimes des personnels qu'il représente, auprès d'un ministre si peu apprécié de la profession et en lequel leur confiance est si basse.

En sus, trois problématiques nous préoccupent particulièrement après la difficile année que nous venons de vivre :

La crise sanitaire, qui perturbe nos conditions de travail, nous inquiète quant à notre santé, nous empêche dans nos missions. Nous avons été très présents pour aller chercher les infos que les collègues n'avaient pas, pour les accompagner de façon réactive au plus proche « du terrain ». Il est inadmissible que notre ministre continue à piloter « la crise » au jour le jour. Nous le redisons avec force, les personnels de l'Éducation nationale ont été au rendez-vous de la crise pour assurer la continuité essentielle du service public. Malgré cela, et nos incessantes alertes de la fin d'année scolaire dernière, le protocole sanitaire n'a été connu que bien tardivement, avec des fiches thématiques envoyées dans les écoles le vendredi 28 août à 21 h !

Et que dire du nombre de masques fournis dans les écoles ? Non seulement ils sont bien souvent en nombre insuffisant (4 masques par enseignant), mais de plus, l'ensemble des personnels n'en est, à l'heure actuelle, toujours pas doté ! Les brigades, TRS et AESH ne seraient-ils pas en droit de porter un masque ?

La direction d'école pour laquelle nous lançons une alerte sociale auprès du ministère. A ce propos, les directrices et directeurs de notre département attendent avec impatience l'application et les modalités de la circulaire du 25 août dernier dans notre département : quid de l'organisation des 108 heures ? La gestion des animations pédagogiques reviendra-t-elle au directeur d'école ? Bénéficieront-ils des 2 jours de formation continue annuels prévus dans cette même circulaire ?

Autre sujet : le mépris de ce gouvernement envers les organisations syndicales, représentatives et les élus du personnels : nous ne siégeons plus en opérations de mutations, ni avancement, ni promotions. Plus de transparence, opacité complète. Quasi disparition des CAPD !

Si ce sont essentiellement les questions de carte scolaire qui nous réunissent aujourd'hui, la profession n'en demeure pas moins inquiète pour son avenir.

Restons engagé.e.s pour l'école publique !

